



PROGRAMME

Lieu de la formation : Route de Senoncourt - 55220 - Lemmes

Date : 6 décembre 2024

Horaires : 8h30 – 16h30

CONTEXTE

Le Code forestier impose, par le régime forestier, une gestion durable et multifonctionnelle des forêts publiques. Elle se concrétise sous la forme du document d'aménagement forestier. Rédigé par l'ONF, il cadre les actions de gestion à réaliser dans les années à venir. Les élus des collectivités propriétaires de forêt prennent ces décisions de gestion sur les avis et conseils de leur technicien forestier territorial. Ainsi, le conseil municipal a de nombreux droits et devoirs dans la conception et la réalisation de l'aménagement. Il est nécessaire pour les élus de se l'approprier pour participer activement à toutes les étapes de sa mise en œuvre

OBJECTIFS DE LA FORMATION

❖ OBJECTIF GÉNÉRAL

Permettre aux élus, en tant que propriétaires de forêt communale, de dialoguer efficacement avec leur gestionnaire forestier dans un contexte de crise climatique et de définir le document d'aménagement forestier.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

Les élus seront en mesure de définir leur rôle et d'identifier les étapes clés pour l'élaboration et la mise en œuvre du document d'aménagement dans un contexte de crise climatique.

DÉROULÉ DE LA JOURNÉE

HORAIRES	SÉQUENCE
8h30 – 9h00	Accueil des participants
9h00 – 9h30	Introduction de la session
9h30 – 12h00	Cadre légal Élaboration et contenu de l'aménagement Mise en œuvre Impact des crises sur l'application de l'aménagement
12h00 – 14h00	Restaurant : Brasserie sur Centre – Dieu-sur-Meuse
14h00 – 16h00	Tournée en forêt – Découverte de la technologie LIDAR

DURÉE 6 heures





PROGRAMME

INTERVENANTS EN SALLE

AD COFOR Meuse : Dominique WENTZ, Secrétaire

UR COFOR Grand Est : Rebecca DIJOUX, Chargée de mission

ONF : Emilie COUTY, Responsable de production aménagements

CONTENU DE LA POCHETTE

(distribuée le jour de la formation)

- Programme de la formation
- Plaquette de l'Union Régionale des Communes Forestières
- Évaluation de fin de formation
- Lettre COFOR info



ACCESSIBILITÉ

Des mesures d'accompagnement spécifiques peuvent être mises en place.

CETTE FORMATION S'ADRESSE :

Aux élus et salariés des collectivités

FINANCEMENT

Cette action de formation est réalisée avec le concours financier de la Région Grand Est, de l'Institut de Formation Forestière Communale de la Fédération Nationale des Communes forestières ainsi que sur les fonds de l'Union régionale des communes forestières et des associations départementales du Grand Est. La formation est donc gratuite. Une participation peut être demandée pour le repas.

PRÉREQUIS

Aucun prérequis n'est demandé pour participer à cette formation.

MÉTHODES MOBILISÉES

Diaporama, échanges, visite de terrain.

Nous vous remercions de bien vouloir signer la feuille d'émargement qui circulera lors de la session.